

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'annexe à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur ECHASSERIEAU Vincent.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 16 avril 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
28	27	0	0	1	0

Membres présents : ANDRIEUX Christelle, ANOMAN Matthieu, BOUTY Serge, CHABANAT Christine, DALLIERE-ROZENFELD Lolita, DELEFOSSE Laurent, DENIZOU Jean-Pierre, DUBOIS Barbara, DUMONT Christine, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GARNICHE Emmanuel, GORGE Christine, LEBLANC Christian, LEONET Antoine, MAZAUD-WITTMANN Marie-France, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROCHE Martial, ROUGIER Serge, ROUSSEAU Sylvie, SAINTAMAN Jean, SALAGNAT Michèle, SOLNON Chantal, THEYS Michel, VERLINDEN Denis.

Membres ayant donné pouvoir : 0

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : 0

Membres absents : FOURNIER Stéphanie

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

### INSTITUTION

#### Délibération n° C081-2026 : désignation des délégués au sein de l'association d'aide à la personne Monts et Barrages

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/12/2018, portant statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;  
L'association a pour but de développer et gérer tout types de service d'accompagnement au maintien à domicile, pour toute personne du territoire Mont et Barrages, quels que soient son lieu d'habitation, son âge, sa fragilité, sa situation de précarité et/ou de dépendance. L'association propose une aide de proximité avec ses services prestataire, mandataire, de portage de repas ; elle pourra développer ou associer d'autres services pour répondre aux besoins de la population » (extrait de l'article 2 des statuts).

Les statuts de l'association prévoient la représentation des communes par le biais de trois délégués.

La Communauté de communes doit désigner trois représentants titulaires pour participer au Conseil d'administration de l'association.

Le Conseil, après avoir en délibéré et à l'unanimité soit 27 voix Pour, ont désigné les représentants suivants :

1	ROUSSEAU Sylvie
2	DUMONT ST PRIEST Hubert
3	DALLIERE-ROZENFELD Lolita

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.  
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 24 avril 2026

Le Président,  
Vincent ECHASSERIEAU  
**Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière**  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 29 AVR. 2026  
Publié le : 29 AVR. 2026